

Image not found or type unknown



Emprise au sol & transformation

Par **hap**, le **27/07/2014** à **00:52**

Bonjour,
Je souhaiterais transformer un hangar en logements mais l'emprise au sol actuelle du bâtiment dépasse déjà celle autorisée par le PLU pour une [s]nouvelle [s]construction.
? Est-ce un motif de refus de permis?
Ou bien s'agissant d'une transformation (avec changement de destination) et non d'une construction totalement nouvelle, la règle concernant l'application du C.E.S est-elle différente ?
D'avance merci